



Déclaration sur l'article 5 à l'occasion de la réunion intersessionnelle

Monsieur le Président,

Lors de la Conférence de révision tenue à Maputo au Mozambique en 2014, la République Démocratique du Congo a obtenu une prolongation de six ans à dater du 1er janvier 2015. Par cette occasion, mon pays s'est engagé à mener une enquête nationale de contamination à l'issue de laquelle il avait l'obligation d'enlever et détruire toutes les mines antipersonnel se trouvant sur son territoire national.

130 zones dangereuses confirmées ont été identifiées à l'entrée en vigueur de la prolongation représentant plus ou moins 1.823.292 m². Deux Territoires n'étaient pas enquêtés à cause de l'insécurité, à savoir les Territoires d'ARU en Province d'Ituri et de Dungu en Province du Haut-Uele.

Un progrès considérable a été enregistré par le nettoyage de 107 zones représentant plus ou moins 1.552.894,924 m². De ces 107 zones, 07 seulement ont été réduites par Enquête Technique et 100 autres ont été déminées.

Par ailleurs, pendant cette même période, près de 646 mines ont été détruites et plus ou moins 4.500.000 Restes explosifs de guerre ont été enlevés et détruits.

S'agissant des défis restants, notre base des données nationale enregistre 53 zones confirmées dangereuses parmi lesquelles 23 zones qui constituent le reliquat de 130 zones issues de l'Enquête nationale et 30 autres zones qui ont été nouvellement découvertes.

Dans le même ordre d'idées, nous devons finaliser l'enquête du Territoire de Dungu en Province du Haut-Uele.

Ainsi, les 53 zones sus évoquées sont localisées dans les provinces de Bas-Uele, Ituri, Kasai, Lomami, Maniema, Nord Kivu, Nord Ubangi, Sud Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshopo et Tshuapa.

Pour faire face aux défis restants, la première phase du déminage de 53 zones dangereuses est prévue en 2019 par le nettoyage en cours de 19 zones représentant plus ou moins 460.230 m² par les organisations NPA, DCA et TDI sous couvert d'UNMAS.

Toujours en 2019, l'enquête non technique suivie du déminage du Territoire d'ARU en Province d' Ituri est déjà en cours par TDI sous couvert d'UNMAS avec le financement du Gouvernement de la Corée du Sud.

Par conséquent, sur les 53 zones enregistrées dans notre base des données, il restera à traiter pour l'année 2020, 34 zones seulement représentant 281.329 m². A cela s'ajoute la question de l'enquête du Territoire de Dungu en Province du Haut-Huele.

En outre, au-delà des défis liés aux difficultés sécuritaires et sanitaires due à la présence du virus EBOLA en Territoire de Beni, aux infrastructures routières insuffisantes, à la complication du climat et de la végétation, etc, qui peuvent modifier les estimations, le besoin financier de la République Démocratique du Congo pour achever la tâche est évalué à 4.926.063,5 USD en raison de 284.135 USD pour l'enquête du Territoire de Dungu et 4.641.926,5 USD pour le déminage de 34 zones restantes.

Pour terminer, je voudrais remercier les Gouvernements du Japon, de la Corée du Sud, de la Norvège et d'autres non cités ici **dont le financement nous a permis d'atteindre le résultat** encourageant ci-dessus. La République Démocratique du Congo sollicite de nouveau leur implication et solidarité pour le financement des travaux liés à la tâche restante en vue de l'aider à remplir cette obligation conventionnelle dans le délai.

Je vous remercie.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CENTRE CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES
CCLAM



MISE EN ŒUVRE



DE L'ARTICLE 5 DE LA CONVENTION SUR

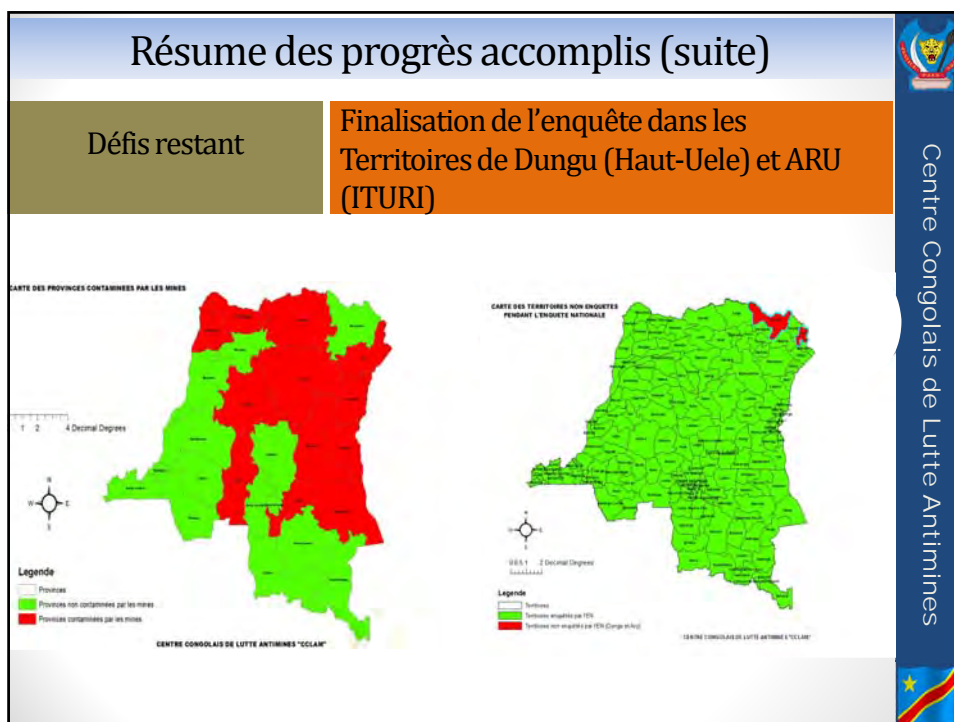
L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

Mai 2019


 Centre Congolais de Lutte Antimines


Résumé des progrès accomplis	
Date limite actuelle : 1 ^{er} Janvier 2021	
Délai d'extension accordé : 6 ans à dater du 1 ^{er} janvier 2015	
Contamination totale	130 Zones : 1.823.292 m ²
Progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 107 zones nettoyées : 1.552.894,924 m² ▪ 07 Zones réduites par ET : 14.382 m² ▪ 100 Zones déminées : 1.538.512,924 m² ▪ 646 Mines détruites ▪ 4.340.191 REG détruits
Défis restant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 53 Zones : 741.559 m² : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 23 Zones : 282.280 m² issus de l'EN; ✓ 30 Zones : 459.279 m² découvertes; ✓ 53 Zones confirmées dangereuses;


 Centre Congolais de Lutte Antimines




Plan pour faire face aux défis restants

Deux activités principales :

ENT et Déminage à DUNGU et ARU

Déminage de 53 zones

Activité	Nbre zones	Surface	Année
Déminage par DCA	10	189.057 m ²	2019
Déminage par NPA	05	224.680 m ²	2019
Déminage par TDI/UNMAS	04	46.493 m ²	2019
ENT et Déminage ARU par TDI/UNMAS	-	-	2019

Total zones prises en charge 2019 : 19 zones = 460.230 m²

Total zones à déminer en 2020 : 34 zones = 281.329 m² et Finalisation Enquête Non Technique à DUNGU

Centre Congolais de Lutte Antimines

Défis et besoins	
Défis	Besoins
Finalisation ENT DUNGU	284.135 USD
Insuffisance des fonds pour le déminage de 34 zones restantes	4.641.928,5 USD
Situation sanitaire (EBOLA) et Insécurité Béni et Lubero	Implication et appui de la Communauté internationale
Climat pluvieux et fortes chaleurs	Renforcement en équipements appropriés
Infrastructures routières insuffisantes	Moyens supplémentaires pour faire face aux exigences de temps
Total de besoins en financement : 4.926.063,5 USD	



Centre Congolais de Lutte Antimines



Mine AP Zone Bangelema 1

Mine AP au PK 44 à Ubundu

Mine AP au PK 79 devant la porte de l'église

Mine AV sur la route Nationale Bosinga-Gbadolite



Centre Congolais de Lutte Antimines



